



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCORDE UNE ANNULATION QUASI TOTALE DE DETTE A LA REPUBLIQUE DE GUINEE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTES

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Gouvernement de la République de Guinée se sont rencontrés le 25 octobre 2012 et ont convenu d'une annulation de dette à la suite de l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 26 septembre 2012.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République de Guinée, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 356,3 millions de dollars, ce qui représente l'effort d'annulation incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de la République de Guinée à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs bilatéraux et commerciaux (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Les créanciers du Club de Paris ont également confirmé leur volonté d'accorder un allègement de dette additionnel sur une base volontaire et bilatérale, pour un montant de 299,6 millions de dollars. Cet accord et les efforts bilatéraux additionnels résulteront en une réduction de la dette de la République de Guinée à l'égard du Club de Paris de 99,2%, soit 655,9 millions de dollars.

Les créanciers du Club de Paris ont noté la détermination de la République de Guinée à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue, durable et inclusive.

La République de Guinée s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de ce traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires (incluant la santé, l'éducation et les infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé à la restructuration de la dette de la République de Guinée étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements du Brésil et du Canada, ainsi que du Fonds Monétaire International (FMI), de l'Association Internationale pour le Développement (AID), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

3. La délégation de la République de Guinée était conduite par M. Kerfalla YANSANÉ, Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par M. Arnaud BUISSÉ, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République de Guinée est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvée par le Fonds Monétaire International le 24 février 2012. La République de Guinée a atteint le Point de Décision de l'initiative PPTTE renforcée en décembre 2000.

2. La dette extérieure publique de la République de Guinée était estimée à un peu plus de 3190 millions de dollars fin 2011 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 661,3 millions de dollars au 1er septembre 2012 (source : Club de Paris).